

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, 22 bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier, 4, rue de la Bourse; A Bruxelles, chez M. de Publicité, rue de la Madeleine.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

**ABONNEMENTS :**  
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.  
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.  
ANNONCES : 20 centimes la ligne.  
RÉCLAMES : 25 centimes.  
— On traite à forfait. —

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 24, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 40.

### ROUBAIX, 24 NOVEMBRE 1872

Il est assez difficile d'avoir des renseignements précis sur l'entrevue de M. Thiers avec les membres de la commission Kerdrel, bien que plusieurs journaux publient de longs compte-rendus qu'ils déclarent authentiques. Nous nous bornerons, nous, à réserver les quelques détails qui sont les plus vraisemblables. D'après le *Siècle*, M. Thiers a dit tout d'abord qu'il n'avait pas à se justifier, qu'il avait plutôt à présenter quelques observations sur l'attitude des partis lors des Jerniers événements. Le président de la République a dit ensuite qu'il avait été découragé, qu'il avait songé à se retirer, mais qu'aujourd'hui il avait renoncé à cette idée, convaincu que la France avait plus que jamais besoin de son concours. Sur la question de gouvernement et de réformes constitutionnelles, M. Thiers s'en est référé aux termes de son message et a renouvelé avec la plus grande énergie les déclarations faites au sujet du maintien de la République; il a répété que cette forme gouvernementale était la seule qui fût possible en France et que toute tentative pour la renverser serait suivie des plus violentes commotions.

Sur la responsabilité ministérielle, M. Thiers a dit que cette responsabilité telle que la demandait certains partis n'était pas possible ni compatible avec la forme de nos institutions actuelles aujourd'hui. M. Thiers sera entendu de nouveau par la commission, lundi, celle-ci lui soumettra son rapport qui sera déposé dans la séance de mardi.

Le *Journal des Débats* dit que sur la question des rapports du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, il y avait un règlement à intervenir pour conserver l'indépendance des 2 pouvoirs. A propos du pacte de Bordeaux, M. Thiers aurait demandé au nom du pays que l'Assemblée fit cesser l'état incertain des institutions actuelles. Sur la responsabilité ministérielle, le *Journal des Débats* confirme les déclarations du *Siècle*.

Enfin, tout le monde s'accorde à dire que M. Thiers est disposé à donner toutes les satisfactions possibles aux conservateurs sur le terrain de la République.

Le *Constitutionnel* dit à ce sujet qu'une partie du centre droit serait assez disposée à prolonger les pouvoirs de M. Thiers pour quatre ans. D'après le *Petit Moniteur*, M. Thiers aurait dit en parlant du Message :

« C'est l'esprit général du Message qui a déçu, non pas certes qu'il ne fut pas assez conservateur, tout le monde est obligé de reconnaître qu'il ne pouvait l'être davantage. Il a déçu à une partie de l'Assemblée. On en a trouvé l'esprit trop républicain. »

« Eh bien ! voici comment je suis républicain. On m'a remis à Bordeaux la République entre les mains : personne, à cette époque, ne m'a proposé une autre forme de gouvernement. »

« Mon républicanisme, le voici : si j'avais pu faire de mon pays ce que j'aurais voulu, j'en aurais fait une Angleterre plutôt qu'une Amérique; mais par les fautes des trois derniers gouvernements, la France a été poussée à la République, et, outre mes devoirs de loyauté, mon jugement m'a convaincu qu'il n'y avait que cela de possible. »

On écrit de Versailles, samedi 23 novembre, 3 heures.

D'après nos informations particulières, l'attitude de la commission, hier, en recevant les communications de M. Thiers, a été pleine de réserve et de dignité.

Il a été entendu avec une attention soutenue et sans qu'aucune interruption lui donnât occasion de faire éclater son dépit. Un témoin oculaire nous affirme qu'en sortant de la séance il paraissait fort inquiet. « Il était blême, » nous a-t-on dit.

Il se confirme que la commission est résolue à autant de fermeté que de modération. Les bruits de capitulation propagés par les agences officieuses sont inexacts.

On parle beaucoup de la retraite de MM. Dufaure et de Goulard. Il se pourrait même que M. Thiers essayât d'en retirer parti en appelant à les remplacer un membre du centre droit et un membre du centre gauche. Il tenterait d'ébranler ainsi la majorité dont la fermeté l'embarrasse.

En attendant, il cherche à gagner du temps.

A trois heures, aujourd'hui, il était encore à la commission pour compléter ses explications d'hier.

« Nous sommes nécessairement moins informés que certains journaux de ce qui s'y dit et fait. »

« Les membres se sont promis le secret le plus absolu, et dans le parti monarchique ils observent leur parole, même vis-à-vis de leurs collègues qui ne font pas partie de la commission. »

« Il ne nous appartient pas d'expliquer d'où viennent les indiscretions. »

« A trois heures moins un quart, les Hussiers appellent les députés en séance publique pour continuer la discussion de la restitution des biens d'Orléans. »

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 23 novembre.

Désormais, quoi qu'on veuille ou qu'on fasse, la scission est consommée entre l'ancienne majorité et le gouvernement de M. Thiers. Pour n'être pas absolument déclarée, la rupture n'est pas moins réelle. La confiance a disparu sans retour. Depuis mercredi, M. le président de la République provisoire avait ouvert les hostilités en répudiant les engagements les plus solennels pris à Bordeaux. Les conséquences de ce manquement à la foi jurée n'ont pas tardé à se produire. Beaucoup de personnes s'en affligent ou s'en effraient comme s'il était possible de prévenir ou d'ajourner l'inévitable querelle que le message devait provoquer. Pourquoi tant regretter qu'une situation aussi dangereuse que fautive prenne fin? — La dignité de la Chambre en était atteinte, son existence en était compromise, les intérêts du pays en souffraient. Il fallait nécessairement avoir raison de cette politique pleine d'équivoques et de contradictions que M. Thiers pratique, depuis plus de 45 mois. C'est sur sa provocation même qu'on a mis M. Thiers en demeure de se prononcer ouvertement et de préciser ce qu'il a laissé entrevoir dans son message. — Je m'étonne de l'amertume de ses plaintes. La majorité, par l'organe du général Changarnier, par celui du duc de Broglie, l'a prié, supplié de revenir sur des paroles imprudentes et de renouer l'accord si dangereusement troublé. M. Thiers refuse; ma vie, dit-il, mes actes, mes sentiments de quarante années me dispensent de répondre, donc je ne répondrai pas.

Mais lorsqu'on voit cet homme d'Etat démentir tout à coup, par une profession de foi républicaine, un attachement de quarante années à la monarchie constitutionnelle, (il en a assez parlé), on peut bien, sans manquer aux égards qu'on lui doit, s'enquérir s'il n'a pas aussi varié dans les sentiments que lui inspirait jadis le radicalisme.

Lorsqu'on le voit tant ménager les hommes, fermer si obstinément les yeux sur la propagation des doctrines, sur les agissements de ce parti, n'est-on pas fondé à craindre que quelque grand changement ne se soit produit dans les idées de M. le président. N'a-t-on pas dit qu'il y a quelques mois, dans des conversations, M. Thiers se serait laissé aller à cette surprenante assertion : qu'une nation pouvait, sans s'en trouver trop mal, être gouvernée par des radicaux et à cette occasion de citer la Suisse qui leur appartient depuis 20 ans et vit très bien!

Quand on est le chef d'un gouvernement, dépendant d'une assemblée souveraine, il faut se résigner à être mis sur la sellette et à répondre quand l'Assemblée trouve nécessaire de s'enquérir de la conduite et des sentiments de son mandataire; si la conduite est bonne, si les idées sont saines, il y a avantage et plaisir à dissiper les doutes qui ont pu s'élever dans l'esprit des mandants. — Mais hélas ! ici la situation est tout autre, M. Thiers s'irrite, prend un ton aigre, cassant, parce qu'il a la conscience troublée.

Je ne sais ce qui adviendra des entrevues de M. Thiers avec la commission Kerdrel, mais on ne fera rien de solide ni de durable dans l'état où les choses ont été mises par M. Thiers. On continuera à mal vivre jusqu'à une crise qui viendra, Dieu sait d'où, à l'improviste, si tant est qu'on ne doive s'attendre

à tout dans la singulière situation que nous traversons. N'est-ce pas cependant une première grâce de Dieu que cette fermeté de l'Assemblée, que cet aveuglement de M. Thiers? — Espérons toujours!

Vous savez que la Chambre agitait depuis deux jours, la question de savoir si l'on maintiendrait dans les conseils généraux d'Algérie, le rôle délibérant dont jouissent les indigènes. Les députés de l'Algérie appartiennent tous à la gauche. On s'attendait à les voir pousser à l'affranchissement des indigènes; mais les libéraux sont fort mal nommés. Nous avons entendu ces messieurs exciter, au contraire, à toutes sortes de rigueurs contre les Arabes, qu'ils qualifient à plaisir d'ignorants et de voleurs. Le rapporteur de la loi et tous les députés de la droite, tels que le colonel Chaper et M. Clapier, ont répondu que sans méconnaître l'incapacité actuelle des indigènes, ce ne serait peut-être pas un moyen propre à les développer que de les exclure des délibérations où ils peuvent apprendre les affaires. Aussi, conseille-t-on à la droite, comme à la majorité de la commission, de laisser aux indigènes voix délibérante dans les conseils généraux jusqu'au moment où une loi organique aurait voté la matière. C'est ce que l'Assemblée a décidé à une immense majorité. Ces chiffres constatent une fois de plus que c'est toujours à la droite que revient l'honneur des résolutions les plus libérales.

Il est un autre élogé qui revient à la droite, c'est sa digne attitude dans le débat relatif aux biens des princes d'Orléans.

La véritable lutte s'est engagée entre M. Pascal Duprat (de l'extrême gauche) et M. Bocher, administrateur des biens de la branche cadette.

M. Duprat est assurément l'orateur le plus massif, le plus serré, le plus vigoureusement ironique de son parti. Il l'a bien prouvé hier. Sa thèse était que la restitution des biens d'Orléans était un acte de justice, il fallait rester rigoureusement mixte avec le trésor comme avec les expropriés.

L'orateur prétendait, en conséquence, qu'on devait retenir sur la restitution plusieurs catégories de biens qui n'appartenaient pas à la branche cadette. Ces biens étaient, selon l'orateur : 1° Leurs revenus perçus depuis 1814, époque où les d'Orléans en étaient entrés en possession, jusqu'en 1833, époque où la restitution leur avait été faite légalement.

2° Les biens apanagers, qui leur viennent des Penthièvre et qui, comme tout apanage, auraient dû faire retour à la couronne par l'intronisation de la branche cadette. — 3° Les titres de ces biens qui appartiennent à nos archives nationales.

L'orateur ajoutait que, puisqu'on voulait restituer aux véritables propriétaires il fallait restituer non aux enfants de Philippe Egalité, mais bien à ses créanciers auxquels il avait fait cession en paiement de tous ses biens, avant la confiscation révolutionnaire.

Ce qu'il est impossible de rendre, c'est le ton incisif par lequel l'orateur a accentué certaines paroles. Ainsi, l'assistance entière, y compris les tribunes, n'a pu contenir un profond mouvement lorsque M. Duprat, en constatant la provenance maternelle des biens d'Orléans (qui viennent des Penthièvre) s'est arrêté brusquement et a pris un ton profondément respectueux pour dire : *Les Penthièvre!... maison honorable, celle-ci... je sais distinguer!*

La justice nous fait un devoir de reconnaître que M. Bocher a déployé les plus vigoureuses qualités de logique en justifiant la provenance des biens d'Orléans. Il a soutenu, l'histoire à la main, que les biens apanagers ne faisaient pas nécessairement retour à la couronne, parce qu'ils ne sont, depuis longtemps, dans la maison de France, que la part héréditaire des cadets. Puis l'orateur a soutenu que, dans les biens qu'il s'agit de rendre à la branche cadette, il n'y avait pas un seul apanage.

Quant aux biens cédés par Philippe Egalité avant la révolution, il résulte de l'inventaire et de l'estimation, faite

alors par le gouvernement, que ces biens représentent 74 millions de passif et 114 millions d'actif. Il y avait donc un excédant d'actif qui n'appartenait pas aux créanciers. Le gouvernement révolutionnaire, après avoir dissipé les valeurs mobilières, administra si mal le reste, qu'au jour de la restitution, il y avait 30 millions de passif et 12 millions d'actif. — La discussion continue aujourd'hui.

Nous entendrons probablement M. Brisson (extrême gauche) qui ne sera pas en reste avec son ami Duprat, et le rapporteur de la loi qui fera justice de toutes les erreurs.

Ce que nous tenons à constater, c'est que la droite la plus accentuée est restée d'un calme et d'une dignité absolus pendant le débat. Je me trompe, il y a un seul moment où elle a donné de positives marques d'adhésion. C'est celui où le comte Jaubert a interrompu les récriminations mutuelles par la citation suivante : *spoliatus ante omnia restituendus*. Telle sera la règle de conduite de la droite dans cette affaire. Avant tout réparer des injustices.

Dans cette question des biens appartenant aux princes d'Orléans, comme celle d'abrogation des lois d'exil, les légitimistes à l'Assemblée n'ont pas cessé de donner des preuves de leurs sentiments de justice et de conciliation. Le parti orléaniste ne doit pas oublier cette attitude et, dans les circonstances actuelles, il saura résister à toutes les intrigues et conserver avec les membres de la droite cette union, qui, seule, peut sauver tout à la fois et l'Assemblée et le pays.

DE SAINT-CHÉRON.

La *Germania* dit que la réunion maçonnique qui a eu lieu à Locarno, et à laquelle assistaient beaucoup de franc-maçons italiens, sous la présidence d'un Prussien, s'est occupée des sujets ci-après :

Une guerre franco-italienne serait-elle utile à la maçonnerie européenne ? Réponse affirmative. On doit travailler dans ce sens.

Quels principes faut-il appliquer, en France, sous la direction de Gambetta; en Italie, sous celle de Garibaldi ? Réponse : Ceux de la Commune, avec un nouvel idéal religieux.

Quelle religion faut-il accepter ? Réponse : Celle exposée par M. Renan dans ses derniers écrits.

Conclusion pratique : formation de comités; armes et argent pour les soutenir.

### SILHOUETTES PARLEMENTAIRES

#### M. AUDREN DE KERDREL.

Lorsqu'une nefest en péril, quand la rage des flots et la fureur des vents ont détruit toute sécurité et ruiné toute espérance, quand il est constant que les manœuvres les plus habiles ne peuvent servir qu'à précipiter un désastre inévitable, matelots et passagers lèvent parfois les yeux au ciel pour le défier ou pour le maudire.

Ils voient alors dans les nuées sinistres passer des figures inconnues, des images inexplicables, et cherchent obstinément à lire au-dessus de leurs têtes de lugubres ou de consolants pressages.

Ainsi faisons-nous tous, au moment où les premiers mouvements d'une tempête sociale dispersent les éléments de notre confiance et de notre salut.

Parmi les hommes qui se sont révélés au milieu des foudres et des éclairs de la situation présente, comme doués d'une véritable aptitude politique, comme cuirassés de savoir et d'expérience contre les surprises, les entorses et les séductions révolutionnaires, M. Audren de Kerdrel fut l'un des premiers.

Il acquit ainsi facilement cette célébrité, devenue fort enviable, que les railleries des journaux démocratiques préparent, que les caricatures dispensent et que la souveraineté des foules sanctionne. Pour avoir, en quelques circonstances récentes, exposé ses opinions, fait son devoir, agi selon sa conscience, il est mieux et plus universellement connu, depuis deux ans, qu'il ne l'était par toute une vie de dévouement sincère et de calme fidélité. Ne fut-il point privilégié, du reste, si l'on considère combien de talents restent stériles, combien de sentiments s'éteignent, combien

de cœurs s'éteignent à l'arrière-plan de toute révolution ?

Or, M. de Kerdrel a eu jusqu'ici le malheur de traverser trois révolutions, sans compter les émeutes, — ce qui est une raison plus que suffisante pour justifier son indifférence en matière de succès oratoire, sa modération et sa froideur.

Une grâce un peu narquoise, une tranquillité presque insoucieuse, mais atténuée par la bienveillance, une courtoisie inaltérable, une ardeur toujours contenue, mais toujours juvénile, telles sont les facilités de tempérament ou d'éducation qu'accuse le simple abord de ce député du Morbihan. Sa figure, où les marques de la fermeté s'allient aux lignes de la douceur, où le calme du regard, la finesse du sourire et l'audacieuse bonhomie de l'honnêteté, se reflètent aussi naturellement que les rayons du jour en un miroir, présente en son ovale allongé l'image sereine de ses pensées.

On conçoit, à voir la droiture des conceptions et la pureté de l'intelligence ainsi manifestées au dehors par l'expression d'un visage ardent et mobile, on conçoit que le poète Brizeux, celui-là même qui fit sur son pays de Bretagne un vers classique et resté sans second dans ses œuvres :

O terre de granit recouverte de chênes,  
ait dit de M. de Kerdrel :  
— C'est l'idéal du chevalier breton.

Ce jugement d'un poète, que les rédacteurs du *Bien public* sanctionnaient, hier encore, en raillant « la chevalerie » de M. de Kerdrel, n'est point sujet à révision, si l'on considère que l'idéal de l'esprit chevaleresque est la générosité, la bravoure morale et l'oubli de soi. Dans sa vie publique, qui seule est livrée à nos investigations indiscrettes, M. de Kerdrel a fourni de notables exemples de telles vertus.

N'était-il point dans son rôle chevaleresque, le jeune député qui, le 15 mai 1849, voyant la représentation nationale violente, l'ordre social menacé, la morale et la liberté compromises, s'élançait à la rencontre d'un régiment de mobiles, l'amenait dans le jardin du Palais-Bourbon, et soufflait à Lamartine les paroles qui devaient exalter, jusqu'à l'héroïsme, le courage de ceux qui se dévouaient à mourir pour faire respecter les lois ?

N'obéissait-il pas à des sentiments d'un autre âge, l'homme de droiture et de sincérité qui, élu en 1852, résigna volontairement le mandat dont il était investi, pour ne point prêter un serment qui eût pesé sur sa conscience ? Si tous les Bretons eussent agi de la sorte, M. Trochu serait-il rentré dans un tulle obscurité ?

Ne poussait-il point jusqu'à l'excès la préoccupation des devoirs et l'esprit du sacrifice, le père qui, même après Mentana, ne détournait point son fils unique d'aller trouver la mort au service de Pie IX ?

Toutes ces considérations, comme tous ces gages donnés à la vérité, à l'honneur et à la justice, établissent que c'est l'une des rares consolations qui nous aient été réservées par les événements présents, que de trouver en avant des solutions prochaines une individualité de cet ordre et de cet valeur.

Lorsqu'on a pu montrer de combien d'ardeur et de prudence, de combien de fermeté et de modération est fait le caractère d'un homme dont l'action parlementaire paraît aujourd'hui décisive, on a, ce nous semble, contribué puissamment à rassurer les esprits trop prompts et les cœurs trop pusillanimes.

Il importe peu dès lors de révéler que le personnage que l'on profile fut et reste un journaliste de talent, et qu'il tutoie M. Jules Simon en qualité d'ancien condisciple; il suffit d'écrire au bas de sa silhouette les paroles, que Berryer prononçait en le désignant :

« Voilà mon premier lieutenant ! Il donnera quelque jour sa mesure. »  
DENIS GUILBERT.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.  
M. de La Roche-Taulon dépose le rapport sur les pensions à accorder aux militaires blessés et demande la mise de ce pro-